

## Procès verbal du Jeudi 21 Novembre 2024 à 20H

**Présents** : EYSSAUTIER Yann (Président de séance) - DUPORTAIL Christine -LABOURY Jean-Claude -ELIET Claire -BETTON Caroline- BOUVET Tanguy - CAILLET Carmen (secrétaire de séance) - DESBOS Thierry - GUAY André - GOUY Damien - REYNAUD Jean-Luc

**Excusés** : MINODIER Thomas (pouvoir à EYSSAUTIER Yann) -CHAUVIN Jean-Paul (pouvoir à REYNAUD Jean-Luc)

**Absente** : HUGUET Sonia

### DÉLIBÉRATION N° 1 : Classement des voies communales et inventaire des chemins ruraux

Une régularisation du classement des voies communales et un inventaire des chemins ruraux doivent avoir lieu afin de bénéficier de financement pour leur entretien. Monsieur le Maire présente le devis du cabinet DMN Géomètres-experts de Tournon-sur-Rhône pour cet état des lieux.

Le montant de la prestation s'élève à 9 480.00 € HT.

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur cette proposition.

**Vote** : 14 Pour

### DÉLIBÉRATION 2 : Aménagement de la salle de spectacles : emprunt

Après avoir étudié la proposition de trois banques M. le Maire propose le contrat avec la CAISSE REGIONALE DU CREDIT AGRICOLE MUTUEL SUD RHONE ALPES.

Un montant de 500 000 € sera emprunté sur une durée de 20 ans, avec des échéances de remboursement annuelles, afin de bénéficier du taux le plus bas qui est de 3,2690 %. Les frais de dossier s'élèvent à 500 €.

M. Le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer

**Vote** : 12 Pour - 2 Contre

### DÉLIBÉRATION 3 : Réhabilitation des sanitaires publics place Chantaroux : validation du projet et demandes de subventions

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de rénovation des sanitaires publics situés place Chantaroux réalisé par l'Atelier AUMMA, agence d'architecture et d'urbanisme.

L'estimation s'élève à un montant total HT de 33 701.95 € dont 2 451.95 € HT de Maîtrise d'œuvre

Des aides au financement sont demandées auprès de l'Etat (20%), du Département (30%) et de la Région (30%)

Le Conseil Municipal est appelé à délibérer sur ce projet

**Vote** : 14 Pour

#### **DÉLIBÉRATION 4 : Projet de la maison de santé : autorisation de signature des conventions à venir demandée par le Sous-Préfet**

Monsieur le Maire explique qu'à la demande de Mr le Sous-Préfet et afin de ne pas ralentir le projet de construction de la maison de santé, il convient de l'autoriser à signer les conventions qu'il pourrait y avoir entre la commune, l'agence régionale de santé, Ardèche Habitat, Arche Agglo...

Le Conseil Municipal délibère

**Vote :** 12 Pour - 2 Contre

#### **DÉLIBÉRATION 5 : Convention de mise à disposition du préau de l'ancienne école publique**

Monsieur le Maire présente le projet de convention de mise à disposition gratuite du préau de l'ancienne école publique au profit de l'association Ecolocos pour une durée de trois ans, renouvelable deux fois. Ce local sera à usage d'entrepôt, de valorisation de meubles et objets divers donnés ou récupérés à la déchetterie afin d'être proposés gratuitement à des habitants du canton, en lien également avec le secours populaire.

M. le Maire appelle à valider cette convention.

**Vote :** 12 Pour - 2 Abstentions

#### **DÉLIBÉRATION 6 : Demandes de subventions des associations**

M. le Maire propose une subvention de 1200 € pour le FCPA - **Vote :** 14 Pour

une subvention de 2000 € pour le Sou des écoles - **Vote :** 14 Pour

une subvention de 200 € pour l'ACCA - **Vote :** 14 Pour

une subvention de 200 € pour l'association SOA - **Vote :** 12 Pour - 2 Abstentions

#### **DÉLIBÉRATION 7 : Vente de la maison du 13 place de l'église**

Monsieur le Maire rappelle la délibération prise lors du conseil municipal du 14 octobre 2024 concernant la mise en vente de la maison - parcelle section AI N°177 d'une superficie de 45 ca - située 13 place de l'église, qui avait été achetée en 2018 par la Commune.

Il présente la proposition de Mme Maurine LAFFONT de Reventin Vaugris d'acquérir ce bien au prix de 35 000.00 €.

Le conseil Municipal délibère sur cette vente

**Vote :** 12 Pour - 2 Contre

## INFORMATIONS DIVERSES

- La Caserne a été démontée par l'entreprise GRANGE du CHEYLARD, évitant à la Commune un financement de 54 414 € TTC.
- Après une réunion de mise au point sur la situation de la SAMOV avec les différentes agglomérations du secteur par Mr le Sous-Préfet, un groupe de travail va se mettre en place parmi les élus de la commune afin d'envisager des solutions de reprise ou de soutien à l'emploi. Ce groupe de travail réunira : Yann EYSSAUTIER- Christine DUPORTAIL -Jean- Claude LABOURY - Claire ELIET - Tanguy BOUVET - Jean-Luc REYNAUD.
- Une visite de la commune aura lieu le vendredi 14 février 2025 au matin par Mme la Préfète et Mr le Sous-Préfet.
- Pour des enjeux de sécurité un diagnostic de certains arbres, notamment les arbres du cimetière et celui de l'entrée du parc, sera demandé à l'ONF ou autres bureaux d'études.
- Le mobilier et autres objets stockés au premier étage de l'ancienne école publique seront donnés au Sou des écoles.
- Le matériel du gymnase destiné aux écoles doit être renouvelé. Les besoins ont été recensés auprès des équipes pédagogiques. Ce matériel sera rangé dans le placard du dojo et sera utilisé uniquement par les enseignants et leurs élèves.
- Dans le cadre de la semaine de réduction des déchets menée par Arche Agglo, une action autour du compostage sera organisée le samedi 23 novembre de 14h à 16h Placette du Ruisseau (Chantaroux). A cette occasion le 1er bac de compostage collectif sera retourné et Arche Agglo proposera une information sur le compostage ainsi qu'une vente de composteurs individuels au prix de 20€.
- Damien MATHIEU a quitté l'Office de tourisme cet été. Il sera remplacé la saison prochaine avec une réorganisation du temps de travail. La location de vélos électriques sera proposée par Miguel CHERMEUX, vendeur et réparateur de cycles à St Félicien.